

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 5 (1932)
Heft: 7

Vereinsnachrichten: Société Coopérative d'Habitation, Lausanne : avis important

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La pervenche a cet avantage sur le lierre de ne pas envahir les arbres en parasites.

En ce qui concerne les **prairies**, les graminées qui les composent se resèment d'elles-mêmes ou se propagent par drageonnement, l'existence en est pour ainsi dire indéfinie moyennant certains soins.

Il est possible de conférer aux prairies l'aspect d'un tapis uni et bien fourni, mais plus grossier et moins régulier cependant que celui du gazon fin. Pour cela, il importe de ne pas laisser monter le chaume comme pour la récolte fourragère. L'entretien est le même que pour les pelouses de gazon, à cette différence qu'il peut être beaucoup moins suivi et que la coupe doit se faire à la faux.

Dans le jardin ou le parc de grande étendue, il est d'un usage fréquent de combiner l'ensemencement de prairie avec celui de gazon fin, ce dernier étant employé le long des allées et terrasses, où il forme alors des bordures bien franches et plus régulières qu'on ne peut l'obtenir avec le mélange de prairie.

Contrairement à ce qui se produit sous d'autres climats particulièrement favorables au développement des graminées à gazon, il n'est possible de réaliser dans nos contrées la création de pelouses de **gazon fin permanent** qu'en leur appliquant des soins spéciaux de préparation au terrain et d'entretien suivi. Qui veut créer un tapis de gazon constamment verdoyant, d'une densité régulière, uniforme de coloris et de composition, entreprend une culture comportant ses exigences propres.

Le terrain doit être riche, fertile et friable ou préparé à cette fin. Les terres franches composées d'environ deux parties d'argile lourde, une de terre siliceuse et une de terre calcaire, profondes et reposant sur un sous-sol sain, représentent la nature du sol idéal dont on devra se rapprocher le plus possible par changement ou addition de terre de nature appropriée.

La nature des terrains correspondant au tableau des mélanges reproduit dans l'*Aide-mémoire* est la suivante:

- A. **Froid et argileux**, soit: terres compactes et lourdes, marne ou glaise peu ou pas perméable, difficilement divisible, composant la couche supérieure du terrain. Pour les rendre fertiles, ces terres doivent être bien divisées par un retournement à l'automne, exposées ainsi au gel de l'hiver et amendées par l'incorporation de gadoues consommées quelques semaines avant l'ensemencement ou de gadoues fraîches si cette opération peut se faire trois mois au moins avant l'ensemencement et à raison de 3 à 5 m³ par are. A défaut de gadoues, les fumures à raison de 1 m³ à l'are de fumier chevalin sont préconisées. L'addition de sablon dans la même proportion contribue à rendre le sol plus friable.
- B. **Moyen argileux**, soit: terres friables un peu argileuses, plutôt noires, ayant le plus souvent été déjà cultivées, ne demandant que les engrais nécessités par l'épuisement du sol.
- C. **Sec et graveleux**, soit: les terres d'alluvions lavées, sablonneuses, limoneuses, mélangées de gravier, très perméables. Ces sols, nettoyés des pierrailles, amendés par l'incorporation de terre noire, deviennent bien fertiles.

D. **Humide**, soit: terrain dont le sous-sol imperméable à faible profondeur retient l'eau dans la couche cultivée. Indépendamment de l'amendement substantiel approprié à la qualité de terre, le terrain doit être drainé, ou, en cas d'impossibilité d'écoulement, rechargé superficiellement.

En sous-bois, le gazon ne prospère que quand les arbres sont dégarnis de leurs basses branches et si le couvert n'est pas complet, en sorte de ne pas empêcher entièrement l'action de l'air, de la lumière, des rosées et des pluies. Dans cette situation, le gazon s'épuise rapidement. Là où le couvert est dense, on réalisera un tapis de verdure permanent avec le lierre ou la pervenche qui se comportent bien dans cette situation.

Sur les **talus** au delà de 30 degrés de déclivité, l'ensemencement ne réussit que difficilement sous l'action de l'érosion qui ravine et déterre les graines s'il pleut pendant la période de germination. En outre, le terrain s'assèche plus vite et les coups de soleil y sont plus redoutables. Pour éviter ces inconvénients, on applique le gazon en placage de mottes prélevées par ailleurs. Ces mottes de gazon doivent être chevillées sur les pentes supérieures à 40 %.

La **destruction de la mousse** se fait par l'épandage, en mars et par temps pluvieux, de sulfate de fer à raison de 5 à 6 kg. par are. On emploie aussi le sulfate de fer en dissolution, soit la même quantité dans 100 litres d'eau. Si le sol est calcaire, on peut forcer la dose jusqu'à 8 kg.

Les **époques d'ensemencement** les plus favorables sont en automne, de septembre jusqu'à mi-octobre, et au printemps, en avril jusqu'à mi-mai. Règle générale: en automne la levée du gazon doit être entièrement effectuée avant les gelées. Au printemps, les coups de soleil sont à craindre en mai. Hormis ces époques, l'ensemencement peut se faire durant toute la belle saison, mais les chances de réussite sont considérablement diminuées et il faut prendre des précautions spéciales contre les ardeurs du soleil.

Pour obtenir un **tapis de gazon fin**, serré, on sème à raison de 5 kg. de semence par are. La proportion de 4 kg. à l'are est d'usage courant. Avec cette quantité on obtient le même résultat en deux années au lieu d'une. Pour le semis de graminées de **prairie**, la quantité de 3 kg. par are est largement suffisante. Les prairies fourragères dans les parcs se sèment à 1 ou 2 kg. l'are. Ces proportions s'entendent pour l'emploi de graminées de 1^{er} choix, épurées, et offrant le maximum de qualités germinatives.

Les **bordures** de pelouses plus exposées aux dégâts peuvent être renforcées de fétuque rouge, qui est une espèce particulièrement rustique et résistante.

On emploie aussi le **trèfle blanc** en mélange qui donne un gazon ras dans les sols très consistants ou séchards. Semer à raison de 300 gr. à l'are par-dessus le semis de gazon et le rouler sans enfouir au râteau.

La **pâquerette** peut servir également au même usage.

Société Coopérative d'Habitation, Lausanne.

Avis important.

Nous rappelons à nos sociétaires que nous avons ouvert à partir du 15 juin un bureau chez MM. Gilliard et Godet, rue de Bourg, 28. Ce bureau est géré par notre membre fondateur M. Lucien Mercier, et est ouvert pour le moment de 10 heures à midi tous les jours. Il sera doté du téléphone, dont nous indiquerons le numéro dans le prochain numéro de ce journal. Toutes les demandes de renseignements et de locations concernant nos immeubles doivent être adressées dorénavant à ce bureau qui possède la liste des logements

disponibles. Nous invitons nos sociétaires à utiliser le nouvel organe que nous mettons à leur disposition.

Il nous reste à louer pour de suite ou date à venir, éventuellement 24 septembre, des logements de 3 chambres à Cour, et de 4 et 5 chambres, avec chauffage central et eau chaude, à Montolivet. Nous invitons d'une façon pressante nos sociétaires à donner la préférence à nos logements, et tout au moins de les visiter avant de louer ailleurs.

LE COMITÉ DIRECTEUR.